



FOR\_DT\_006  
Rev.0

## Conditions Générales de Vente

En vigueur à partir du 01-06-2021

CEFRA COR, dont le siège social est établi 28 rue St Dominique 75007 Paris, gère et administre l'offre de formation proposée par son pôle formation à destination des publics relevant du statut de stagiaire de la formation continue tel que défini par le code du travail.

### 1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations destinées à des publics relevant du statut de stagiaire de la formation professionnelle continue.

Toute commande formation implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales. Ces dernières prévalent sur tout autre document du Client, notamment sur toutes conditions générales d'achat. Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par CEFRA COR.

CEFRA COR se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client.

### 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Après engagement de paiement par le Client, CEFRA COR fait parvenir au Client une convention simplifiée de formation professionnelle. Dans la convention sont précisés :

- l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée,
- les effectifs,
- les modalités de son déroulement
- la sanction de la formation ainsi que son prix.

La convention sera établie selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur (articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail).

### 3. INSCRIPTION

L'inscription, quel que soit le moyen par lequel elle a été réalisée, a valeur de bon de commande. Elle engage la personne ayant effectué l'inscription et la société qui l'emploie vis-à-vis de CEFRA COR. Elle vaut acceptation des conditions générales de vente, sans réserve.

*Ce document est la propriété du CEFRA COR. Il ne peut être divulgué, utilisé ou reproduit, en tout ou partie, sans son autorisation expresse.*

Les inscriptions peuvent s'effectuer de la façon suivante :

- en téléchargeant le bulletin d'inscription sur le site internet [www.CEFRACOR.org](http://www.CEFRACOR.org),
- en renvoyant le bulletin rempli :
  - o par courrier électronique à l'adresse [formation@cefracor.org](mailto:formation@cefracor.org)
  - o par courrier postal à envoyer à l'adresse suivante : CEFRACOR, 28 rue St Dominique 75007 Paris.

Chaque inscription est nominative. Si plusieurs personnes de la même société désirent participer à une formation, il est nécessaire de renvoyer un bulletin d'inscription pour chaque personne. Les demandes d'inscription doivent comporter l'ensemble des informations qui permettent d'établir la convention simplifiée de formation professionnelle.

Dans le cas où une formation serait déjà complète au moment de la réception d'une ou plusieurs inscriptions, CEFRACOR s'engage à informer immédiatement chaque stagiaire et à proposer une inscription prioritaire pour la prochaine session de la formation concernée.

En l'absence de réception d'un bulletin dûment complété par l'une des deux modalités d'inscription données précédemment, CEFRACOR s'accorde la possibilité de disposer des places de la session de formation (la date et l'heure de réception du bulletin d'inscription font foi).

#### 4. PRIX ET REGLEMENTS

Pour les formations interentreprises, les prix sont indiqués sur la fiche de présentation sur le site internet du CEFRACOR. Ces prix comprennent la formation, la documentation pédagogique remise à chaque participant, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. Les repas sont compris dans le prix de la formation, sauf cas particulier indiqué dans la fiche.

Pour les formations intra-entreprises, le prix est donné dans l'offre de formation transmise au client. Il inclut les frais liés à la mise en place, la réalisation de la formation, la documentation pédagogique remise à chaque participant. Des coûts de déplacement et de restauration pour les formateurs peuvent être ajoutés.

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes, à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante. Les factures sont payables trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte et à l'ordre de CEFRACOR. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard, conformément à la législation en vigueur.

En cas de règlement effectué par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont dépend le client, ce dernier doit effectuer les démarches suivantes :

- demander la prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de la validation de la demande

*Ce document est la propriété du CEFRACOR. Il ne peut être divulgué, utilisé ou reproduit, en tout ou partie, sans son autorisation expresse.*



FOR\_DT\_006  
Rev.0

- indiquer l'OPCO explicitement sur le bulletin d'inscription ou sur le bon de commande
- s'assurer du paiement par l'OPCO concerné.

CEFRA COR en retour s'engage à fournir à l'OPCO l'ensemble des éléments nécessaires à la prise en charge de la formation.

Si l'OPCO ne prenait pas en charge la totalité du coût de la formation, le reliquat serait facturé au client.

Si la prise en charge de l'OPCO n'est pas reçue avant la fin de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, l'intégralité du coût de la formation sera facturée au client.

## 5. GESTION ADMINISTRATIVE

Lorsque l'inscription est validée, CEFRA COR fait parvenir par voie électronique ou postale une confirmation d'inscription, au participant et à la personne responsable de la gestion administrative pour le client, indiquée dans le bulletin d'inscription.

Quinze jours avant la formation, CEFRA COR adresse une convocation par courrier postal ou électronique au participant, indiquant le lieu et les horaires de la formation, au stagiaire. Une copie est envoyée à la personne responsable de la gestion administrative pour le client.

Quand la formation est réalisée, CEFRA COR envoie une facture à l'établissement financeur reprenant au besoin le n° de bon de commande donné par le client. Cette facture peut valoir convention de formation en vertu des articles L6353-2 et D6353-1 du Code du travail.

Dans le cas de formations à distance, CEFRA COR adresse un courrier électronique de convocation au participant, 15 jours avant la formation, avec copie à la personne responsable de la gestion administrative pour le client. Ce courrier stipule :

- Les liens de connexion à l'outil de formation à distance
- Les coordonnées du responsable de la formation et de la ressource technique capable d'aider le participant en cas de difficulté de connexion.

## 6. REPORT OU ANNULATION D'UNE FORMATION

CEFRA COR se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis de 1 mois. Dans ces conditions, en cas de report ou d'annulation d'une formation, CEFRA COR ne pourra être tenu de rembourser les frais de réservation de titres de transport et d'hébergement du stagiaire, pris en vue de la formation.

*Ce document est la propriété du CEFRA COR. Il ne peut être divulgué, utilisé ou reproduit, en tout ou partie, sans son autorisation expresse.*



FOR\_DT\_006

Rev.0

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de CEFRACTOR ou d'abandon du stage par les stagiaires, motivés pour force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les prestations dispensées seront dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

#### Annulation d'une formation par le client

Toute annulation doit parvenir sous la forme d'un écrit à CEFRACTOR (courrier électronique à [formation@CEFRACOR.org](mailto:formation@CEFRACOR.org) ou courrier envoyé à adresse postale CEFRACTOR). Un accusé de réception sera alors envoyé au participant et à la personne responsable de la gestion administrative pour le client.

Si une annulation à une formation est reçue dans un délai de quinze jours ouvrés à cinq jours ouvrés avant le premier jour de la formation, la formation sera facturée à hauteur de 30%. Après cette date, et jusqu'au jour de la formation, 100% du coût de la formation sera facturé. Si un participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement à la formation, les frais de participation seront facturés à hauteur de 100%.

#### 7. REPLACEMENT D'UN PARTICIPANT PAR LE CLIENT

Sur demande écrite avant le début de la formation, le client peut remplacer un participant sans facturation supplémentaire sous réserve que :

- il s'agisse d'une personne de la même entreprise, avec les conditions identiques à celles de l'inscription initiale,
- la personne réponde aux conditions requises pour le suivi de la formation, conditions indiquées dans la fiche de présentation de la formation.

#### 8. MOTIFS DE REFUS DE FORMATION

CEFRACTOR se réserve le droit de refuser de délivrer une formation si la convention conclue avec le client faisait suite à une (des) formation(s) précédente(s) non payée(s) par le client. Dans ce cas le client ne pourrait prétendre à une indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Une inscription peut également être refusée pour motif légitime et non discriminatoire, par exemple lorsque les prérequis de la formation ne sont pas satisfaits. Dans ce cas, le CEFRACTOR en informe le client par courrier électronique dès réception de la demande de formation.

#### 9. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DE CEFRACTOR

CEFRACTOR s'engage à assurer la formation avec diligence et soin raisonnables, prestation intellectuelle pour laquelle CEFRACTOR n'est tenu qu'à une obligation de moyens. Ainsi CEFRACTOR pourra être tenu responsable uniquement des dommages directs liés à une mauvaise exécution des prestations de formation, tous dommages immatériels ou indirects consécutifs ou non étant exclus.

*Ce document est la propriété du CEFRACTOR. Il ne peut être divulgué, utilisé ou reproduit, en tout ou partie, sans son autorisation expresse.*



FOR\_DT\_006

Rev.0

CEFRACOR ne pourra être tenu responsable en cas d'échec du stagiaire aux évaluations de certification auxquelles les formations dispensées pourraient préparer.

Dans tous les cas, la responsabilité globale de CEFRACOR, au titre ou à l'occasion de la formation, ne pourrait excéder le prix total de la formation.

## 10. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- payer le prix de la formation,
- ne pas effectuer de reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à CEFRACOR, sans l'accord écrit et préalable de ce dernier,
- ne pas procéder à des enregistrements audio ou vidéo pendant les formations, sans l'accord écrit et préalable de CEFRACOR.

## 11. CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toute information communiquée par CEFRACOR doit être considérée comme confidentielle. Elle ne peut être communiquée ni utilisée à des fins différentes de la formation sans un accord préalable écrit de CEFRACOR. CEFRACOR est propriétaire des informations communiquées au titre et dans le cadre de la formation. En conséquence le client s'engage à apporter les mesures de protection et de conservation nécessaires pour assurer la confidentialité des informations, à faire respecter ces mesures par les stagiaires.

La communication des informations par CEFRACOR ne confère en aucune manière (expresse ou implicite) un quelconque droit sur les informations ou autres droits attachés (propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique, les marques). L'acquittement du prix de la formation n'autorise à aucun transfert de la propriété intellectuelle sur les informations.

Cependant, CEFRACOR autorise le stagiaire à utiliser les supports de formation fournis, de façon strictement personnelle et non cessible, à des fins d'étude et pour son usage personnel. Toute reproduction doit mentionner les droits d'auteur de CEFRACOR ou autre mention de propriété intellectuelle.

Le stagiaire et le client, sauf demande préalable à CEFRACOR et accord de ce dernier, s'engagent à ne pas :

- utiliser, modifier, créer une œuvre dérivée et/ou distribuer les supports de formation,
- utiliser les supports de formation à d'autres fins que celui de la formation,
- louer ou prêter les supports de formation.

*Ce document est la propriété du CEFRACOR. Il ne peut être divulgué, utilisé ou reproduit, en tout ou partie, sans son autorisation expresse.*

## 12. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Pour la réalisation des formations, des données à caractère personnel sont collectées par CEFRACOR. Il s'agit : des informations contenues dans le bulletin d'inscription, de l'adresse électronique, des données administratives nécessaires à la gestion de la convention. Ces données peuvent être partagées avec des tiers (prestataires, sous-traitants). Elles permettent également à CEFRACOR d'informer sur les programmes des formations envisagées.

Les données font l'objet d'un traitement informatique et sont protégées par des dispositions techniques et organisationnelles visant à préserver la sécurité et la confidentialité des données.

En ce qui concerne les données personnelles des stagiaires, elles sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de la réalisation et du suivi de la formation de ces derniers par le CEFRACOR.

Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans ou supérieure en cas de nécessité (conformité aux obligations légales, litiges éventuels, respect d'engagements contractuels).

En outre les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Elles seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de CEFRACOR ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer CEFRACOR, en écrivant à l'adresse suivante : [formation@cefracor.fr](mailto:formation@cefracor.fr).

## 13. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Tous les rapports entre CEFRACOR et son client sont régis par la Loi française. En cas de litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, celui-ci sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris, quel que soit le siège du client.